

Le Mesnil Saint Firmin



Bulletin municipal

Au sommaire

Actualité
Actualité

Page 2



Quoi de neuf au village

Le Dossier
Le Dossier

Page 3/4

Trier pour recycler



Information
Information

Page 4

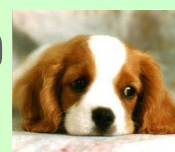


Fermeture définitive

Légalité...
Légalité...

Page 5

Votre chien est-il hors la loi ?



Découverte
Découverte

Page 6



Le site communal suite

Rendez vous
Rendez vous

Page 7/8

Les animations



Mairie du Mesnil Saint Firmin - Bulletin d'information N° 11 du 1^{er} semestre 2012

☎ : 03 44 51 15 60 ☎ : 03 44 78 01 27 ● : <http://www.lemesnilsaintfirmin.com> ✉ : lemesnilsaintfirmin@hotmail.fr

Editorial du maire

Au tout début du second semestre 2012, nous aurons l'occasion de voir passer sur notre territoire, le 99^{ème} tour de France. En effet, le 5 juillet 2012 la 5^{ème} étape « Rouen – St Quentin » passera chez nous. Je vous propose de nous retrouver sur ce parcours, au croisement de la RD 930 et de la rue de la Gare. Bien sûr pour vous accueillir, il sera mis en place une buvette ainsi qu'un moyen de restauration.

Il vous est possible de venir accompagnés de vos amis et de vos familles, ce ne sera pas souvent que nous aurons l'occasion de vivre ce moment-là sur notre commune. Toutes les bonnes volontés pour mettre en valeur ou pour représenter Le Mesnil Saint Firmin sont les bienvenues.

Et bien sûr, je profite de ce bulletin pour souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances.

David Duflos

Le carnet du dernier semestre 2011 et du premier semestre 2012

Nous avons eu le plaisir d'accueillir fin 2011 :

Rue d'en bas : Philippe et Chantal LEBOURG et leurs enfants

et début 2012 :

Rue d'en bas : Sébastien et Jessyca JULIEN et leur fille Camille

Rue du château : Marie-José ROGER

Rue d'en haut : Loïc et Patricia BOUSSAUD

Rue de la Gare : François HANICQ, Vanessa CHRISTOPHE et leurs enfants

Félicitations à Thierry et Claire BLAZART pour l'heureux événement du 28 février 2012, à savoir la naissance de leur 4^{ème} enfant Kylan.

Arrivée de futurs habitants courant 2012:

Rue du Château: Cédric BOUCHEZ et Mélanie MOISSON

Route de Chepoix: Mathieu et Hélène DAUSSE et leur enfant

Rue de la Gare: Jean Luc LESIEUR, Mélanie DUMONT et leur enfant

Taxes d'assainissement 2012

Afin d'équilibrer le Budget assainissement, la taxe augmentera de 0,50€ par m³ soit 1,97€ ht au lieu de 1,47€ ht :

- **Dépenses en 2011 : 22 690€** (entretien, convention avec la Nantaise et remboursements des emprunts).
- **Recettes en 2011 : 17 290€** (versement taxe d'assainissement et des abonnements raccordement).

Au moment de la mise en place de l'assainissement, le choix était de ne pas mettre un prix de l'eau trop élevé car chaque propriétaire devait subir un coût de raccordement à l'intérieur de sa parcelle. Il était aussi décidé d'offrir le coût des boîtes de raccordement aux parcelles concernées par le plan de zonage de l'époque, à savoir 1 500€. Rester en assainissement individuel entraînait une obligation de réhabilitation de l'existant pour une somme allant de 10 000€ à 12 000€, avec une durée de vie de ces installations d'environ 10 ans, à laquelle il aurait fallu ajouter les contrôles et vidanges obligatoires à la charge des propriétaires. Cette augmentation reste donc modeste au regard des sommes économisées par l'ensemble des habitants raccordés à l'assainissement collectif.

Investissement 2012

- Réalisation de l'éclairage public Chemin des Vignes ainsi que rue de la Gare : TTC : 4 668,01€
- Créations de trottoirs route de Chepoix ainsi que rue de la Gare : TTC : 20 226,99€
- Réalisation du gravillonnage Chemin des Vignes ainsi que chemin du Château d'Eau : TTC : 22 953,63€

Des subventions ont été demandées pour ces travaux et le retour de FCTVA 2012 sera de : 6 685,22€

Entretien fonctionnement 2012

- Gravillonnage d'entretien périodique : rues d'en Haut, d'en Bas et du Château : TTC : 10 874,00€

Impositions 2012

- Cette année, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions qui resteront :
 - 10,26% pour la taxe d'habitation
 - 12,82% pour la taxe foncière, bâti
 - 31,40% pour la taxe foncière, non bâti
 - 18,83% pour les impôts entreprise (ex taxe professionnelle)
 et représenteront un produit de : 28 015€

Ampoules, médicaments, piles. Ça sert à quoi de les recycler ?

On n'arrête pas de nous dire qu'il est important de recycler, mais on aimerait bien savoir ce que les déchets deviennent concrètement.

❖ Les ampoules

- 93% de chaque ampoule peuvent-être recyclés
- 88% (le verre) servent à la fabrication de nouveaux produits comme des tubes fluorescents, mais aussi du papier de verre ou des isolants pour le bâtiment.
- 5% (les métaux : fer, aluminium, cuivre) servent à fabriquer des canettes ou des boîtes de conserve.

Les ampoules recyclables ont toutes un point commun permettant de les identifier : le marquage « poubelle barrée ». Il s'agit uniquement des ampoules basse consommation, des tubes fluorescents et des lampes à LED.

Recyclage : Il faut les rapporter en magasins : commerces de proximité, grandes surfaces, magasins de bricolage, grossistes...

Pas de recyclage : Les ampoules traditionnelles (à incandescence) et les halogènes ne sont pas recyclables, il faut les jeter directement à la poubelle.



❖ Les médicaments

Depuis le 1er janvier 2009, les médicaments ne sont plus redistribués à des associations humanitaires (problèmes de stockage ou de détournements de médicaments, etc.) Ils sont incinérés et transformés en énergie dans l'un des 45 incinérateurs répondants à des normes spécifiques :



Les médicaments
ça se recycle !

- Sous forme de vapeur d'eau, ils sont destinés à chauffer des logements
- Sous forme d'électricité, ils servent à éclairer des habitations.
- Pour être recyclables, les médicaments doivent être accompagnés de leur emballage d'origine.

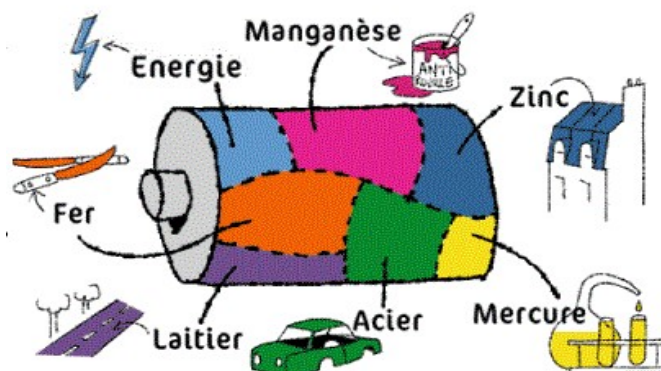
Recyclage : On les rapporte en pharmacie où les médicaments non utilisés, périmés ou non sont collectés gratuitement. Les médicaments sont ensuite récupérés par le réseau Cyclamed qui se charge de les détruire.

Pas de recyclage : Sans leur emballage d'origine, on jette les médicaments directement dans la poubelle normale. Pour ce qui est des boîtes vides et des notices qui traînent, on les met dans la poubelle « papiers, cartons ».

❖ Les piles

- Le zinc est transformé en gouttières et toitures. Le recyclage des piles fournirait la matière première des toits de plus de 15 000 maisons !
- L'acier est réemployé pour les carrosseries de voitures ou certains appareils électroménagers.
- Le plomb sert à fabriquer de nouvelles batteries électriques et électroniques.
- Le noir de carbone entre dans la composition des revêtements routiers.
- Le fer et le manganèse sont réutilisés dans la robinetterie, dans la coutellerie de luxe ou bien servent à fabriquer des rails de chemin de fer et les dents des pelleteuses.

Dans une pile, tout est utile !



Toutes les piles (piles salines et alcalines) et les accumulateurs (piles rechargeables) sont recyclables donc on ne les met surtout pas dans la poubelle car elles peuvent devenir toxiques lorsqu'elles sont rejetées avec les déchets ménagers habituels.

Recyclage : Il existe désormais des boîtes à piles usagées. On peut les acheter à moins de 10 € sur de nombreux sites spécialisés. Pratique pour stocker toutes les piles usagées ! On les ramène ensuite dans une grande surface ou dans un magasin spécialisé ou encore chez les commerçants de proximité.

Depuis 2001, c'est d'ailleurs une obligation que les commerçants les reprennent gratuitement !

❖ Les bouchons d'amour

Il s'agit de récupérer tous les bouchons plastiques (hormis ceux des produits dangereux). Ces bouchons sont remis à l'association créée par Jean-Marie Bigard au profit des handicapés. Il en est actuellement le parrain et à ce titre les produits de son prochain spectacle (5 juin dans l'Orne) seront intégralement reversés à l'association.

Il est à noter que celle-ci vise un budget de « fonctionnement » égal à zéro et sa règle de base est de « 10 € reçus = 10 € reversés ».

Aussi, elle ne comporte aucun salarié, tous les membres étant des bénévoles.

Les bouchons collectés sont revendus à des entreprises (Prix de la tonne depuis février 2011 : 210 €)

Des points de collecte existent dans la plupart des centres commerciaux et des particuliers, appelés Bigarchons, prennent également en charge le stockage, a priori nous n'en avons aucun près du Mesnil.

De mai 2005 à avril 2012, l'association a ainsi récupéré 9 950 tonnes de bouchons qui, revendues, ont permis d'offrir un bon nombre de fauteuils aux handicapés et de financer quelques opérations humanitaires de secours.

Un geste d'amour et de solidarité... A l'avenir, pensez à garder vos bouchons de bouteilles d'eau ou de lait...



❖ Et une idée de nos amis hollandais : Le café des réparations



"Les gens ont perdu la culture de la réparation" et achètent neuf dès qu'un appareil est en panne. C'est pour cette raison que les Pays-Bas ont ouvert une vingtaine de "cafés des réparations". Le principe est simple : chacun ramène son objet cassé ou son appareil en panne et des bénévoles bricoleurs se chargent de les réparer. Geste écologique, économique, mais aussi nouveau lien social, le café des réparations permet avant tout un moment de partage et de rencontre. Le concept est parti d'une simple initiative locale à Amsterdam, mais rencontre un franc succès à tel point qu'une cinquantaine d'autres cafés du genre devraient s'ouvrir dans les années à venir aux Pays-Bas.

❖ Une idée locale d'ancien objet en décoration

Toujours dans l'idée de recycler, le conseil municipal a décidé d'exposer les anciennes pompes d'incendie. Certains auront sans doute remarqué, dans le bas du village à l'emplacement de l'ancienne mare, la première. Alice Tytgat, notre employée communale l'a magistralement repeinte comme à l'origine. Sa fille l'a aidée pour les textes. La seconde pompe sera placée dans le haut du village l'année prochaine.



Eh oui ! C'est fini. La Brocante de la Verrerie a fermé ses portes le 31 mars dernier.

Jean-Luc Lacompte après 25 années d'exercice a pris sa retraite.



Celui qui n'est jamais allé farfouiller dans son antre, ne peut savoir quels trésors recélaient (et recèlent encore) ces lieux. De vieux journaux comme un Système D qui proposait de transformer une banale R4 en camping-car avant l'heure à l'écarteur de narine, en passant par un marchepied de calèche, tout le monde pouvait y trouver son bonheur. Il reste encore de quoi satisfaire les chineurs. Peut-être Jean-Luc acceptera-t-il de leur ouvrir ses portes de temps à autre....

Mais, pour occuper sa retraite, Jean-Luc envisage de s'investir un peu plus dans les associations dont il est membre ou même fondateur. Notamment, il espère pouvoir exposer ses vieux matériels agricoles, tracteurs ou autres batteuses... et terminer l'installation de son petit train « Decauville » en voie de 40.

Il pourrait ainsi faire des animations périodiques ce qui continuerait à attirer du monde dans le village.

Souhaitons-lui bonne chance dans ses nouvelles activités.

Et pour terminer, un petit mot sur les lieux. Pourquoi la Brocante de la Verrerie ? Tout simplement parce que les bâtiments abritaient au XIX^{ème} siècle la verrerie qui produisait les vitraux qu'on retrouve un peu partout dans les églises de France et d'ailleurs. Pour plus de détails sur les vitraux, voir le bulletin n° 8.

- ❖ Les maîtres sont responsables des dommages que pourraient causer leurs chiens. Explications avec Maître Xavier Bacquet, avocat de la fondation 30 Millions d'amis.

Je le promène sans laisse dans la rue :

La loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur la voie publique et dans les lieux publics. Vous encourez une contravention de première classe (maximum 38€) voire de deuxième classe (maximum 150€) si votre animal est un chien de première ou de deuxième catégorie (pitbull, staffordshire, bull-terrier, rottweiler, american staffordshire...). Dans ce cas, il doit être également muselé et déclaré en mairie.



Il fait ses déjections sur le trottoir :

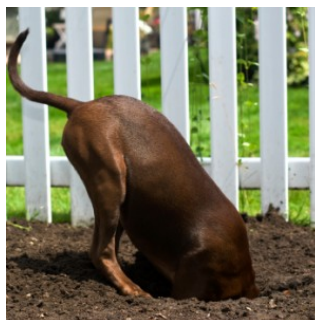
La majorité des communes oblige les propriétaires de chiens à ramasser les déjections sur la voie publique. Pris en flagrant délit, vous risquez une contravention de deuxième ou troisième classe (68 à 450€).

Il mord mon voisin qui voulait entrer dans le jardin :

Si votre animal occasionne des blessures à quelqu'un, que ce soit chez vous ou à l'extérieur, vous êtes responsable. En cas de morsure, votre animal doit être déclaré à la mairie. Il sera soumis à une évaluation comportementale par un vétérinaire agréé. A l'issue de ce test, une formation peut être imposée afin d'obtenir une attestation d'aptitude à détenir un chien. Vous devrez donc accomplir quelques heures d'éducation

Il détériore les plantations de mon voisin :

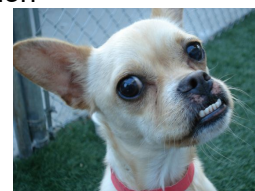
D'après l'article 1385 du code civil, votre animal est sous votre entière responsabilité. Vous êtes donc responsable des dégâts qu'il commet chez les autres, y compris lorsqu'il échappe à votre vigilance. Votre voisin devra prouver que c'est bien votre chien le coupable ! Dans tous les cas, trouvez un arrangement à l'amiable.



Il fait des dégâts dans une boutique :

C'est vous qui devrez régler la note ! Les contrats d'assurance responsabilité civile couvrent les frais des dommages causés par votre animal. Mais, attention, il y a toujours une franchise. Son montant est parfois supérieur au prix de l'objet. Dans ce cas, préférez un règlement à l'amiable.

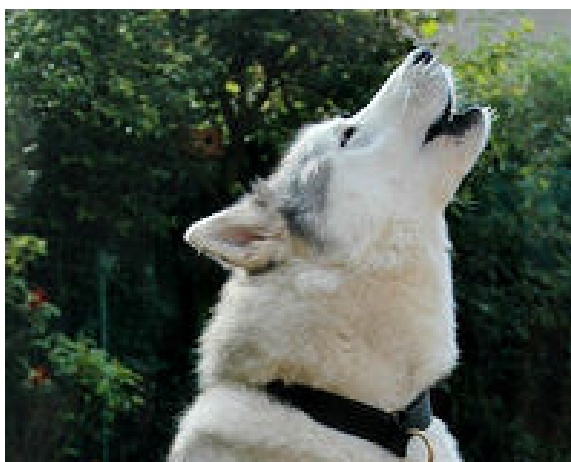
canine pour prouver votre bonne volonté.



Il aboie toute la journée quand il est seul :

Si votre chien dérange votre voisinage par ses aboiements incessants de jour comme de nuit, vous pouvez encourir une amende allant jusqu'à 450€ (troisième classe).

Cette infraction peut être constatée même en l'absence de volonté de nuire du propriétaire.



Vérifiez votre contrat d'assurance :

Tous les animaux de compagnie, à l'exception des chiens de 1ère et 2ème catégories, sont couverts par le contrat de votre assurance responsabilité civile. Pas besoin de déclarer votre chien. En cas de dégâts, l'assurance les prend en charge moins la franchise (environ 76€). Pour les chiens de 1ère et 2ème catégories, il faut souscrire une assurance spécifique.

📁 La page Cartes postales anciennes : de notre village. Les liens vers de la collection actuellement connue



Le Mesnil Saint Firmin

Cartes postales anciennes

Cliquez sur les images pour les agrandir 42 cartes postales anciennes de Le Mesnil St Firmin














































Site communal



Maison d'enfants

Pour nous contacter :

Téléphone : 03 44 51 15 60

Télécopie : 03 44 19 16 39

Messagerie : lemesnilsaintfirmin@hotmail.fr



❖ Le repas des aînés du 4 décembre 2011



Cette fois-ci, le Comité des Fêtes, le maire et ses adjoints invitaient nos aînés en dehors du Mesnil. Le choix s'était porté sur Le Réveil du Rossignol, à Tartigny. Notre député Olivier Dassault et notre conseiller général Jean Cauwel, également invités à ce repas, nous ont honorés de leur présence et ont partagé une partie du repas.

Les convives ont fortement apprécié la qualité des mets servis et également l'accueil des restaurateurs. Rendez-vous est déjà pris pour renouveler cette expérience en 2012.

❖ L'arbre de Noël 2011

Cette manifestation a, cette année encore, réjoui les nombreux enfants présents à la projection du film « Moi, moche et méchant » à la maison d'enfants.

Puis tout le monde a rejoint la salle des fêtes pour le goûter en commun et la distribution de diverses friandises qui ont régalé petits et grands.

Enfin vint le moment tant attendu des enfants, l'arrivée du Père Noël, toujours intimidant pour les plus petits. Chacun a pu recevoir son cadeau, moment émouvant de regards pétillants de joie.



❖ La randonnée du 25 mars 2012

« Quinze kilomètres à pied et une pause à la ferme »



C'est sous une belle journée printanière que le comité des fêtes organisait le 25 mars 2012 une randonnée pédestre en collaboration avec Handi Cap Evasion et le G.E.A. de Villers-Tournelle, non sans oublier la participation de jeunes de la Maison d'enfants.

Au total, une majorité de randonneurs avertis et amoureux de la nature aura parcouru une quinzaine de kilomètres sur la journée, avec une pause déjeuner à la ferme de l'Abbaye, d'autres auront quitté ou rejoint le groupe à ce moment précis.

Tout le long du trajet, les jeunes ont participé, en se relayant à l'avant de la « joëlette » pour le plus grand bonheur de la personne qui y était installée.

Un rassemblement convivial qui, réitéré chaque année attire davantage de participants...

« Notre rando avait des allures de colonie de vacances. Un kilomètre à pied, ça use, ça use ! (...) 17 kilomètres à pied... ».



❖ La brocante du 1^{er} mai

« La pluie tombe comme nous tombons amoureux : en déjouant les prévisions ». Martin Page



Le 1^{er} mai, nous avons eu de la chance car, malgré les prévisions, la pluie n'est pas tombée pour la 24^{ème} brocante du Muguet.

Elle était pourtant au rendez-vous la veille et le lendemain. Certes la matinée fut maussade, mais l'après-midi tellement radieuse que les « exposants » du côté soleil se réfugiaient chez leur voisin du côté ombre.

Malgré la défection d'une dizaine d'exposants inscrits, cette journée a été un réel succès pour le Comité des Fêtes et nos visiteurs se sont montrés satisfaits.

Le manège était bien sûr au rendez-vous mais avait quitté son emplacement habituel et, après les deux expositions de motos organisées par Gilles Doan les années précédentes, c'est le Moto Club du Val de Noye qui prenait le relais en offrant des « baptêmes moto » pour le plus grand plaisir de tous ceux qui s'y sont essayés.

Du côté restauration, les américains, sandwiches et barquettes diverses ont tellement plu que nous avons rapidement manqué de matières premières. Par contre, un grand bravo à Armelle qui toute la journée a fait des crêpes et un grand merci aux nouveaux membres du Comité des Fêtes et à ceux qui, pas encore membres, sont venus nous prêter main forte.



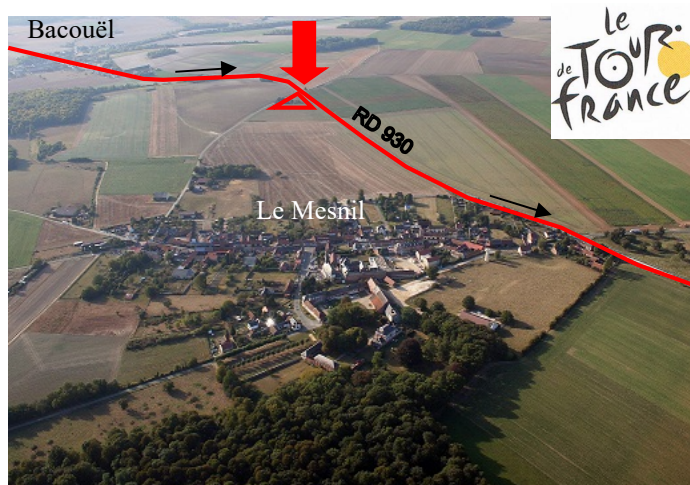
❖ Le 5 juillet passage du tour de France

L'étape « Rouen – Saint Quentin » passera sur la départementale 930 en bordure du Mesnil aux environs de la mi-journée, vers 14h00.

Le Comité des fêtes a décidé de marquer cet événement par une animation en bordure de l'itinéraire emprunté.

Chacun sera donc invité à assister au passage en toute convivialité sur le terrain communal à la pointe au carrefour rue de la gare et RD 930. (Flèche rouge sur la photo)

Une information vous sera communiquée dans les boîtes aux lettres sur les modalités qui seront proposées



❖ Manifestations du 2^{ème} semestre

Passage tour de France : 5 juillet

Fête nationale : 13 et 14 juillet

Repas dansant : Courant Octobre, à préciser

Téléthon : 7 et 8 décembre

Repas des Aînés : 2 ou 9 décembre

Arbre de Noël : 16 décembre

Comité de rédaction du bulletin

Rédaction concertée : Marie-Blanche Bétancourt, Geneviève Reix, Nathalie Denis, David Duflos et Jean Marc Meaux.

Une part des informations de ce bulletin est également relayée sur le site Internet de la commune

Site Web: <http://www.lemesnilsaintfirmin.com> - Courriel : lemesnilsaintfirmin@hotmail.fr